

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

242  
DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION MILITAIRE ET  
ECHNIQUE, SIGNE LE 19 JUIN 2021 A ACCRA (GHANA), ENTRE LE  
OUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ET LE  
OUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

1 la Constitution ;

1 la Loi L/2021/0028/AN du 04 juillet 2021 autorisant la ratification ;

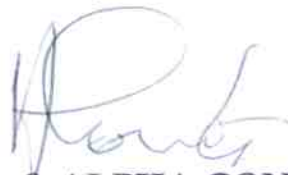
1 le Décret D/2021/...../PRG/SGG du 27 JUL. 2021 portant promulgation de  
Loi L/2021/0028/AN du 04 juillet 2021;

DECRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Est ratifié l'Accord de Coopération Militaire et Technique, signé le 19 juin  
21 à Accra (Ghana), entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le  
Gouvernement de la République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera  
registré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 JUL. 2021

  
Prof. ALPHA CONDE